

# AVIS D'AUDIENCE SUR LES TARIFS

## Hydro Hawkesbury Inc. a déposé une demande d'augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027

Hydro Hawkesbury Inc. (Hydro Hawkesbury) a déposé une demande auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) en vue d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Le rajustement des tarifs faisant l'objet de la demande est déterminé à l'aide d'une formule liée à l'inflation et approuvée par la CEO, ainsi qu'à d'autres facteurs visant à favoriser l'efficacité de la distribution. Si la demande est approuvée telle quelle, la facture d'un client résidentiel type et d'un client de services généraux type de Hydro Hawkesbury Inc. connaîtrait l'augmentation suivante :

| Catégorie de client                                                            | Tarif mensuel    |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Client résidentiel (750 kWh)                                                   | 0,70 \$ par mois |
| Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh) | 1,23 \$ par mois |

D'autres clients, notamment des entreprises, seront également touchés. Il est important d'examiner la demande attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

Hydro Hawkesbury affirme que ses revenus de 2025 dépassaient le seuil fixé par la CEO. La CEO examinera la demande d'augmentation de Hydro Hawkesbury dans le contexte de sa déclaration par rapport aux revenus.

## À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le demandeur a demandé une audience écrite et la CEO a l'intention d'y donner suite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette demande.

### DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus.

Visitez le site [www.oeb.ca/fr/participez](http://www.oeb.ca/fr/participez) et utilisez le numéro de dossier **EB-2026-0048** pour :

- examiner la demande;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires;
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

### DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **14 septembre 2026** afin de :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

### PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

## EN SAVOIR PLUS

### Commission de l'énergie de l'Ontario

📞 1 877 632-2727 ATS : 1-877-632-2727

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

🌐 [oeb.ca/fr/participez](http://oeb.ca/fr/participez)

### Hydro Hawkesbury Inc.

📞 613 632-6689

🕒 Du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h

🌐 [hydrohawkesbury.ca](http://hydrohawkesbury.ca)